

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE SAVIGNY**

Numéro SIRET : **21740260100017**

POSTE COMPTABLE : **CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget Principal**

**ANNEE 2016**

<b>Code INSEE</b> 74260	<b>COMMUNE DE SAVIGNY</b> Budget Principal	<b>BP</b> 2016
----------------------------	---	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	813
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	31
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté de Communes du Genevois	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	857,40	0,00
2	Produits des impositions directes / population	296,24	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	846,31	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	790,96	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	88,56	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	26,40%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	109,15%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	93,46%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal</b>	<b>BP 2016</b>
---	----------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	897 070,14	688 053,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 209 017,14
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		897 070,14	897 070,14

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	828 072,36	769 487,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 58 585,36
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		828 072,36	828 072,36
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		1 725 142,50	1 725 142,50

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	189 820,00	0,00	192 444,14	192 444,14	192 444,14
012	Charges de personnel	169 843,00	0,00	184 043,00	184 043,00	184 043,00
014	Atténuations de produits	78 000,00	0,00	88 046,00	88 046,00	88 046,00
65	Autres charges gestion courante	180 798,00	0,00	191 397,00	191 397,00	191 397,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>618 461,00</b>	<b>0,00</b>	<b>655 930,14</b>	<b>655 930,14</b>	<b>655 930,14</b>
66	Charges financières	24 956,00	0,00	22 820,00	22 820,00	22 820,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	11 000,00		18 320,00	18 320,00	18 320,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>654 417,00</b>	<b>0,00</b>	<b>697 070,14</b>	<b>697 070,14</b>	<b>697 070,14</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	300 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>300 000,00</b>		<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>954 417,00</b>	<b>0,00</b>	<b>897 070,14</b>	<b>897 070,14</b>	<b>897 070,14</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 897 070,14

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
70	Produits des services	960,00	0,00	1 710,00	1 710,00	1 710,00
73	Impôts et taxes	284 799,00	0,00	292 843,00	292 843,00	292 843,00
74	Dotations et participations	412 000,00	0,00	359 000,00	359 000,00	359 000,00
75	Autres produits gestion courante	11 000,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>731 759,00</b>	<b>0,00</b>	<b>688 053,00</b>	<b>688 053,00</b>	<b>688 053,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>731 759,00</b>	<b>0,00</b>	<b>688 053,00</b>	<b>688 053,00</b>	<b>688 053,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>731 759,00</b>	<b>0,00</b>	<b>688 053,00</b>	<b>688 053,00</b>	<b>688 053,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 209 017,14

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 897 070,14

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>200 000,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	431 544,61	0,00	603 048,36	603 048,36	603 048,36
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>491 544,61</b>	<b>0,00</b>	<b>643 048,36</b>	<b>643 048,36</b>	<b>643 048,36</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	52 418,00	0,00	53 933,00	53 933,00	53 933,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	113 004,00	0,00	109 000,00	109 000,00	109 000,00
020	Dépenses imprévues Invest			22 091,00	22 091,00	22 091,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>165 422,00</b>	<b>0,00</b>	<b>185 024,00</b>	<b>185 024,00</b>	<b>185 024,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>656 966,61</b>	<b>0,00</b>	<b>828 072,36</b>	<b>828 072,36</b>	<b>828 072,36</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 346,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 346,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>659 312,61</b>	<b>0,00</b>	<b>828 072,36</b>	<b>828 072,36</b>	<b>828 072,36</b>
						+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>						<b>0,00</b>
						=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>828 072,36</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>155 000,00</b>	<b>155 000,00</b>	<b>155 000,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	145 000,00	0,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	302 027,24	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
138	Etat & établ.nationaux	10 895,00	0,00	63 487,00	63 487,00	63 487,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>457 922,24</b>	<b>0,00</b>	<b>414 487,00</b>	<b>414 487,00</b>	<b>414 487,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>457 922,24</b>	<b>0,00</b>	<b>569 487,00</b>	<b>569 487,00</b>	<b>569 487,00</b>
021	Virement de la section de fonct. (4)	300 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>300 000,00</b>		<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>757 922,24</b>	<b>0,00</b>	<b>769 487,00</b>	<b>769 487,00</b>	<b>769 487,00</b>
						+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>58 585,36</b>
						=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>828 072,36</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

200 000,00

<b>COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal</b>	<b>BP 2016</b>
---	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	192 444,14		192 444,14
012	Charges de personnel	184 043,00		184 043,00
014	Atténuations de produits	88 046,00		88 046,00
65	Autres charges gestion courante	191 397,00		191 397,00
66	Charges financières	22 820,00	0,00	22 820,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	18 320,00		18 320,00
023	Virement à la section d'investissement		200 000,00	200 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>697 070,14</b>	<b>200 000,00</b>	<b>897 070,14</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

897 070,14

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	53 933,00	0,00	53 933,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
19	Moins-Values de cession		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	40 000,00	0,00	40 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	603 048,36	0,00	603 048,36
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	109 000,00	0,00	109 000,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	22 091,00		22 091,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>828 072,36</b>	<b>0,00</b>	<b>828 072,36</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

828 072,36

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal</b>	<b>BP 2016</b>
---	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

### 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	23 000,00		23 000,00
70	Produits des services	1 710,00		1 710,00
73	Impôts et taxes	292 843,00		292 843,00
74	Dotations et participations	359 000,00		359 000,00
75	Autres produits gestion courante	11 500,00	0,00	11 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>688 053,00</b>	<b>0,00</b>	<b>688 053,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>209 017,14</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>897 070,14</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	71 000,00	0,00	71 000,00
13	Subventions d'investissement	68 487,00	0,00	68 487,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	150 000,00	0,00	150 000,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		200 000,00	200 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>289 487,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>489 487,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>58 585,36</b>
--	------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>280 000,00</b>
-----------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>828 072,36</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>189 820,00</b>	<b>192 444,14</b>	<b>192 444,14</b>
60611	Eau & assainissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie-électricité	27 000,00	27 000,00	27 000,00
60621	Combustibles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	1 500,00	1 500,00
60632	F. de petit équipement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60633	F. de voirie	6 000,00	6 000,00	6 000,00
60636	Vêtements de travail	220,00	300,00	300,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6065	Livres,disques,cassettes	1 500,00	1 500,00	1 500,00
615221	Bâtiments publics	15 000,00	37 394,14	37 394,14
615231	Voie	48 500,00	30 000,00	30 000,00
61524	Entretien de bois et forêts	8 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	6 000,00	6 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6161	Assurance multirisque	6 200,00	6 600,00	6 600,00
6182	Doc. générale et Technique	300,00	300,00	300,00
6188	Autres frais divers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	15 000,00	17 000,00	17 000,00
6228	Divers	500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6236	Catalogues et imprimés		0,00	0,00
6237	Publications	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6251	Voyages et déplacements	150,00	150,00	150,00
6256	Missions		100,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunication	3 000,00	3 000,00	3 000,00
627	Services bancaires et assimil		0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	1 950,00	1 600,00	1 600,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>169 843,00</b>	<b>184 043,00</b>	<b>184 043,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations au FNAL	100,00	100,00	100,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6338	Autres impôts & taxes	300,00	300,00	300,00
6411	Personnel titulaire	100 000,00	106 000,00	106 000,00
6413	Personnel non titulaire	5 000,00	15 000,00	15 000,00
6416	Emplois d'insertion		0,00	0,00
64168	Autres	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	14 000,00	14 500,00	14 500,00
6453	Cotisations caisses retraite	24 000,00	25 000,00	25 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	900,00	300,00	300,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	7 700,00	10 000,00	10 000,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	800,00	800,00	800,00
6458	Cotisations autres organismes	1 043,00	1 043,00	1 043,00
6475	Médecine du travail		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6488	Autres charges		0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>78 000,00</b>	<b>88 046,00</b>	<b>88 046,00</b>
73911	Rev et rest° contribut° directes		0,00	0,00
7391178	Autres rest° dégrèv cont directe	500,00	0,00	0,00
7392	Prélèv pour reversemt fiscalité		0,00	0,00
73921	Attributions de compensation		30 000,00	30 000,00
73923	Reversements sur FNGIR	47 500,00	47 046,00	47 046,00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
73925	Fonds péréquat° recettes fiscal	30 000,00	11 000,00	11 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>180 798,00</b>	<b>191 397,00</b>	<b>191 397,00</b>
6531	Indemnités élus	25 000,00	28 530,00	28 530,00
6533	Cotisations retraite élus	1 000,00	1 170,00	1 170,00
6535	Formation élus	1 000,00	600,00	600,00
65541	Compensat° charges territoriales	134 395,00	142 590,00	142 590,00
65736	Etablist. et services rattachés		0,00	0,00
657362	CCAS	6 500,00	8 000,00	8 000,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	12 903,00	10 507,00	10 507,00
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>	<b>618 461,00</b>	<b>655 930,14</b>	<b>655 930,14</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>24 956,00</b>	<b>22 820,00</b>	<b>22 820,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 850,00	22 820,00	22 820,00
6618	Intérêts des autres dettes	106,00	0,00	0,00
6681	Indemn. rembours emprunt risque		0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d)(6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues Fonct (e)</b>	<b>11 000,00</b>	<b>18 320,00</b>	<b>18 320,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>654 417,00</b>	<b>697 070,14</b>	<b>697 070,14</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>300 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		0,00	0,00
675	Valeur comptable immob. cédées (8)		0,00	0,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>300 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>043</b>	<b>Op. ordre intérieur de section (10)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>300 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>954 417,00</b>	<b>897 070,14</b>	<b>897 070,14</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2015 (11)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>897 070,14</b>
--	-------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>23 000,00</b>	<b>23 000,00</b>	<b>23 000,00</b>
6419	Remb. rémunérations de personnel	18 000,00	15 400,00	15 400,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.	5 000,00	7 600,00	7 600,00
6479	Remb. autres charges sociales		0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>960,00</b>	<b>1 710,00</b>	<b>1 710,00</b>
7022	Coupes de bois	600,00	0,00	0,00
70311	Concessions dans les cimetières		1 200,00	1 200,00
70323	Redev occup domaine public	200,00	350,00	350,00
70611	Redevance ordures ménagères	160,00	160,00	160,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.		0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>284 799,00</b>	<b>292 843,00</b>	<b>292 843,00</b>
7311	Contributions directes		0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	229 799,00	240 843,00	240 843,00
73112	C.V.A.E.		0,00	0,00
7321	Attribution de compensation		0,00	0,00
7351	Taxe conso finale électricité	15 000,00	12 000,00	12 000,00
7381	Taxe add. droits de mutation	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7388	Autres taxes diverses		0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>412 000,00</b>	<b>359 000,00</b>	<b>359 000,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	74 000,00	57 000,00	57 000,00
74121	Dot Solidarité rurale	10 000,00	15 000,00	15 000,00
74127	Dot nationale de péréquation		0,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux		0,00	0,00
746	DGD		0,00	0,00
74831	Dotat° et compensat° TP		0,00	0,00
74834	Etat/compens. taxe fonc.	4 000,00	2 000,00	2 000,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	4 000,00	5 000,00	5 000,00
7484	Dotation de recensement		0,00	0,00
7488	Autres attribut° et participat°	320 000,00	280 000,00	280 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 500,00</b>	<b>11 500,00</b>
752	Revenus des immeubles	11 000,00	11 500,00	11 500,00
758	Prod. divers de gest° courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>731 759,00</b>	<b>688 053,00</b>	<b>688 053,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7718	Autres produits except. gestion		0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieu		0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immob.		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers		0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprise sur amort et provisions (d) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>731 759,00</b>	<b>688 053,00</b>	<b>688 053,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
775	Produits des cessions d'immob. (7)		0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (-) (7)		0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Op. ordre intérieur de section (9)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>731 759,00</b>	<b>688 053,00</b>	<b>688 053,00</b>

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	BP	2016
--	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

	+
RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	209 017,14
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	897 070,14

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	60 000,00	40 000,00	40 000,00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	60 000,00	40 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	431 544,61	603 048,36	603 048,36
2111	Terrains nus	10 000,00	200 000,00	200 000,00
2116	Cimetières	10 000,00	25 000,00	25 000,00
2117	Bois,forêts	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2128	Agencements & aménagements	30 000,00	25 000,00	25 000,00
21311	Hôtel de ville	60 000,00	1 000,00	1 000,00
21312	Bâtiments scolaires		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	20 000,00	94 048,36	94 048,36
2151	Réseaux de voirie	257 544,61	210 000,00	210 000,00
21534	Réseaux d'électrification	4 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	20 000,00	10 000,00	10 000,00
2156	Matériel d'incendie		0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2157	Matériel de voirie		15 000,00	15 000,00
21578	Autre matériel et outillage	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2158	Autres matériels & outillage	2 000,00	2 000,00	2 000,00
21783	Matériel de bureau et informat.		0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et info.	2 000,00	5 000,00	5 000,00
2184	Mobilier	5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>491 544,61</b>	<b>643 048,36</b>	<b>643 048,36</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
10222	FCTVA		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
13251	Subv du GFP de rattachement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	52 418,00	53 933,00	53 933,00
1641	Emprunts en euros	52 418,00	53 533,00	53 533,00
16411	16411		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		400,00	400,00
16875	Dettes envers group.de CL		0,00	0,00
168751	Autres dettes du GFP		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières	113 004,00	109 000,00	109 000,00
27638	Autres établissements publics	113 004,00	109 000,00	109 000,00
020	Dépenses imprévues Invest		22 091,00	22 091,00
020	Dépenses imprévues Invest		22 091,00	22 091,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>165 422,00</b>	<b>185 024,00</b>	<b>185 024,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>656 966,61</b>	<b>828 072,36</b>	<b>828 072,36</b>
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)		0,00	0,00
192	plus/moins value cession d'immo		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	2 346,00	0,00	0,00

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	BP 2016
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
168751	Autres dettes du GFP	2 346,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions		0,00	0,00
27638	Autres établissements publics		0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>2 346,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>659 312,61</b>	<b>828 072,36</b>	<b>828 072,36</b>

<b>RESTES A REALISER 2015 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>828 072,36</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		5 000,00	5 000,00
13251	Subv du GFP de rattachement		5 000,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		150 000,00	150 000,00
1641	Emprunts en euros		150 000,00	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			155 000,00	155 000,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	447 027,24	351 000,00	351 000,00
10222	FCTVA	125 000,00	36 000,00	36 000,00
10223	TLE		0,00	0,00
10226	Taxe aménagt Verst sous-densité	20 000,00	35 000,00	35 000,00
1068	Excédents de fonctionnement	302 027,24	280 000,00	280 000,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	10 895,00	63 487,00	63 487,00
1381	Etat & établ.nationaux	10 895,00	15 000,00	15 000,00
1383	Départements		48 487,00	48 487,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		457 922,24	414 487,00	414 487,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		457 922,24	569 487,00	569 487,00
021	Virement de la section de fonct.	300 000,00	200 000,00	200 000,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)		0,00	0,00
2157	Mat. et outil de voirie		0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		300 000,00	200 000,00	200 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
168751	Autres dettes du GFP		0,00	0,00
2031	Frais d'études		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		300 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		757 922,24	769 487,00	769 487,00

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	58 585,36
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	828 072,36
--	------------

<b>COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal</b>	<b>BP 2016</b>
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00 <sup>a</sup>	0,00	0,00 <sup>b</sup>	0,00 <sup>b</sup>

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b> <sup>c</sup>	<b>0,00</b> <sup>d</sup>

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal</b>	<b>BP</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)</b>	<b>A2.2</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					825 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					825 000,00									
002879501	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE				425 000,00	F		4.99	0		M	P	O	A-1
5003879	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES				100 000,00	F		4.57	0		T	P	O	A-1
	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	27/06/2013	01/10/2013	10/01/2014	300 000,00	F		3.05	0		A	C	N	A-1
<b>Total général</b>					825 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>				669 073,08					51 355,40	20 734,60	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				669 073,08					51 355,40	20 734,60	0,00	0,00
002879501	N			299 633,83	11,00	F		4,99	15 176,60	14 607,76		0,00
5003879	N			69 439,25	6,00	F		4,65	6 178,80	3 068,48		0,00
	N			300 000,00	8,00	F		3,05	30 000,00	3 058,36	0,00	0,00
<b>Total général</b>				669 073,08					51 355,40	20 734,60	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

## A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple (B)</b>														
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	669 073,08					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

<b>ANNEXES</b>	
	Ax.1.1

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.1.2

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS                  SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET                  (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574			Louveterie		200,00
6574			MJC		10 229,00
6574			Mutame		78,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal</b>	<b>BP</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016</b>	<b>C1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		1	1	2	2	0	2
Attaché Territorial	A	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif de 2ème cl	C	0	1	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		2	2	4	2	0	2
Adjoint technique 2ème classe	C	2	2	4	2	0	2
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		3	3	6	4	0	4

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal</b>	<b>BP</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016</b>	<b>C1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);  
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
SI Complexe sportif		Sans fiscalité propre	10 130,00
SI d'Aménagement du Vuache		Sans fiscalité propre	3 825,00
SI de Protection et de Conservation du Vuache		Sans fiscalité propre	1 794,00
SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny		Sans fiscalité propre	126 543,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Amicale des Savigny de France		Sans fiscalité propre	298,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	BP 2016
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2015 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2015 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2015 (%)
Taxe d'habitation	1 358 000,00	0,000	10,970	0,000	148 973,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	776 500,00	0,000	10,520	0,000	81 688,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29 000,00	0,000	35,110	0,000	10 182,00	0,000
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>2 163 500,00</b>	<b>0,000</b>			<b>240 843,00</b>	<b>0,000</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Le Maire,  
 A SAVIGNY, le 07/04/2016  
 Le Le Maire,

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ORDINAIRE.  
 A SAVIGNY, le 07/04/2016

Date de convocation : 31/03/2016

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ....., et de la publication le .....

A SAVIGNY, le .....

## SOMMAIRE

### I - Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

### II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III - Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles  
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles  
 p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.18 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

### IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.19	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.21	A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p.22	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
p.23	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct.	X	
p.24	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.	X	
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.25	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.26	C1 - Etat du personnel	X	
p.28	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.29	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>			
p.30	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.31	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)